

Motion

La Chambre des Députés

- Rappelant le Conseil "Affaires générales" de l'Union européenne, qui s'est tenu le 10 décembre 2019 à Bruxelles,
- Prenant acte que le Luxembourg a réitéré au cours de cette réunion son souhait que le Conseil européen s'accorde sur la nécessité d'atteindre la neutralité climatique dans l'UE et tous ses États membres d'ici 2050 au plus tard,
- Saluant les conclusions du Conseil européen du 12 au 13 décembre 2019, à savoir la neutralité climatique d'ici 2050,
- Rappelant le plan national intégré en matière d'énergie et de climat (PNEC) du Luxembourg qui constitue la stratégie-cadre en matière de la politique de l'énergie et de l'action climat,
- Estimant que l'administration étatique doit également montrer le bon exemple dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre et dans l'augmentation de l'efficacité énergétique,

Invite le gouvernement

- A fixer l'objectif de neutralité climatique au sein de l'administration étatique au plus tard à l'horizon 2030,
- A élaborer un catalogue de mesures ainsi qu'un calendrier de mise en œuvre de ces mesures en vue de la neutralité climatique au plus tard pour 2030,
- A analyser le coût des différentes mesures et les économies de CO2 et d'énergie escomptées.